



VILLE DE
**PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ**
CÔTES D'ARMOR

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

25 AVR. 2024

CÔTES D'ARMOR

Direction Départementale des Territoires
et de la mer des Côtes d'Armor – SE
A l'attention de Madame TREHET
1 rue du parc - CS 52256
22002 SAINT-BRIEUC CEDEX

Pléneuf-Val-André le 22 avril 2024

Service Environnement / Espaces verts

N/REF : PAB/PM n° 220424-3

Affaire suivie par : MILON Patrice

02.96.63.13.00 – pmilon@pva.bzh

Objet : Stérilisation des œufs de goélands argentés

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le rapport d'intervention établi par la société ACCROCH'TOIT pour la campagne 2020 de stérilisation des œufs de goélands argentés (*Larus argentus*).

Par ailleurs, vous nous avez autorisés à procéder à cette stérilisation pour les années 2021, 2022 et 2023 par arrêté préfectoral du 11 mai 2021 dont l'accord arrive à échéance.

Je souhaite renouveler la demande de dérogation au titre de l'article L.411-2 du code de l'environnement concernant cette opération de stérilisation des œufs de goélands argentés pour la période 2024, 2025 et 2026.

Veillez trouver, également joint, un dossier de demande de dérogation accompagné, notamment d'un bilan pluriannuel des actions que nous avons engagées et de l'imprimé CERFA 13 616-01 dûment rempli.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Directeur, à l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Maire,

Pierre-Alexis BLÉVIN



PLENEUF-VAL-ANDRE.FR

Mairie de Pléneuf-Val-André • BP 6 / 31 rue de l'Hôtel de Ville - 22370 Pléneuf-Val-André • T 02 96 63 13 00 • M ville.pva@pva.bzh
Lundi, jeudi de 9h à 12h30 | Mardi, Mercredi et vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h / Permanence État Civil de 9h à 12h chaque samedi.

Suivez-nous sur : @f